



Préavis n° 8/13 au Conseil communal

Rénovation du site de production horticole de la ville
d'Aubonne

Délégués municipaux :
- M. Michel Crottaz, municipal
- M. Eric Muller, municipal



TABLE DES MATIERES

1.	<u>PREAMBULE</u>	3
2.	<u>OBJET</u>	3
3.	<u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	4
4.	<u>COÛT DE L'INVESTISSEMENT</u>	5
5.	<u>FINANCEMENT</u>	5
6.	<u>REFLEXIONS DE LA MUNICIPALITE</u>	6
7.	<u>CONCLUSION</u>	6



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le service des parcs et jardins de notre commune est réputé pour ses prestations de qualité et l'originalité de ses créations.

Les décorations florales des espaces publics, places de jeux, piscine, giratoires, massifs, bacs, fontaines, ainsi que des bâtiments communaux (Hôtel de Ville, Maison de Ville, Esplanade, etc), renouvelées à chaque saison, sont une carte de visite appréciée des habitants et connue loin à la ronde.

Notre équipe de cinq collaborateurs, jeunes, dynamiques, compétents et motivés, a largement fait ses preuves par un engagement quotidien, empreint d'un esprit créatif, au service de notre bourg et de sa population.

Elle assure la production annuelle d'environ 16'000 plantes de 50 variétés dans les infrastructures que la commune possède depuis les années soixante. Elle entretient également le cimetière et fournit les plantes nécessaires à l'embellissement des tombes dont elle a la responsabilité sous forme contractuelle. Les nombreuses manifestations aubonnoises, réceptions, mariages, bénéficient régulièrement de ses prestations.

En collaboration avec la voirie, le service des parcs et jardins assure également la tonte des terrains de sport et surfaces vertes, la taille des arbres et des haies, ainsi que les travaux de déneigement.

Depuis 2012, un apprenti « agent d'exploitation » a été engagé et son champ d'activité va de la voirie à la conciergerie en passant par le paysagisme et la floriculture. Nous sommes fiers d'offrir ainsi une formation complète à un jeune de la région.

En résumé, Aubonne peut se réjouir de compter sur des personnes qui donnent le meilleur d'elles-mêmes pour assumer notre réputation de belle ville fleurie. Notre équipe est proactive et fait preuve d'une grande force de propositions.

2. OBJET

Notre outil de travail est vieillissant et doit être adapté (voir pg 7-8)

Nos infrastructures actuelles comprennent :

Une serre-verre de production qui accueille les semis et les jeunes plantes demandant des températures optimales à leur développement (min 15°-18°C, y compris en hiver !). Cette ancienne serre nécessite de nombreuses interventions manuelles (aération, ombrage) et une écoute continuelle de la météo. Cela contraint le personnel à de fréquentes interventions sur le site, souvent plusieurs fois par jour, y compris le week-end et les jours fériés, pour ajuster le climat dans l'aire de production.

Etat : délabrement avancé (fondations) et très gourmande en énergie (~ 5'600 l. de mazout/an selon la météo) peu ou pas isolée. Service de piquet exigeant.

Des couches qui reçoivent les plantes à la sortie de la serre, recouvertes de châssis vitrés et lourds, qui doivent être soulevés pour chaque intervention (aération, arrosage). L'ombrage se fait manuellement en roulant ou déroulant une toile selon les besoins. Une surveillance constante est exigée. Ces couches font appel à une technique de travail pénible et ancestrale, inadaptée aux standards admis actuellement en termes de santé des collaborateurs.

Etat : utilisées jusqu'à aujourd'hui, elles ne remplissent plus les conditions d'un travail rationnel. Service de piquet soutenu.

Un tunnel en plastique utilisé pour l'hivernage des plantes vivaces et arbustes en pots. La température est maintenue en dessus de zéro degré par un chauffage d'appoint. Son réglage et l'aération se font manuellement.

Etat : inutilisable, son toit ayant subi des détériorations importantes. Il ne permet plus l'hivernage des plantes qui ont trouvé place, pendant l'hiver dernier, dans la buvette de la piscine.



Des locaux de service, situés dans un container, comprenant un bureau, un réfectoire, une douche et un WC.

Etat : exigus, rudimentaires mais fonctionnels. Nous prévoyons de continuer de les utiliser en l'état.

Des carreaux de culture pour la mise en jauge pendant l'hiver (pensées pour le cimetière).

En résumé – Position de la Municipalité

- ⇒ Nous avons usé nos infrastructures jusqu'à la corde. Bravo à nos collaboratrices et collaborateurs qui ont assuré une production superbe dans des installations d'une autre époque.
- ⇒ Notre outil de travail est obsolète et ne répond plus aux exigences de rationalisation du travail, d'économie d'énergie, de sécurité et de santé de notre personnel.
- ⇒ Nous souhaitons poursuivre et développer une animation florale de qualité, dans le bourg et ses alentours, issue d'une production locale, variée, originale, répondant aux critères du développement durable.
- ⇒ Le moment est venu de nous équiper d'infrastructures modernes, adaptées à nos besoins, dignes d'Aubonne, de son image et sa réputation. Nous nous devons d'être à la hauteur de notre statut de pôle régional.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Après avoir rencontré de nombreux fournisseurs, examiné plusieurs offres et visité diverses installations privées ou communales récemment rénovées, nous avons fait notre choix en fonction des critères suivants :

- Efficience dans l'organisation du travail.
- Economie d'énergie.
- Production de qualité.
- Confort du personnel.
- Rapport qualité/prix et fiabilité du fournisseur.

Le dimensionnement des infrastructures proposées est basé sur la surface de production actuelle (serre + couches + tunnel). Une extension du site serait possible par la suite si le besoin s'en faisait sentir. Notre volonté d'éviter le luxe inutile nous a conduits à ne retenir que les options que nous jugeons indispensables au maintien de la qualité actuelle de nos produits.

Nos collaborateurs ont participé bien évidemment à l'élaboration du projet et les nombreuses expériences d'autres producteurs que nous avons rencontrés nous permettent de vous présenter une solution aubonnoise, optimale en termes de gestion des ressources, répondant aux critères ci-dessus.

Projet

Quatre chapelles juxtaposées de 10 m. x 15 m. chacune, soit une surface de travail et de production d'environ 600 m².

Ce système permet de moduler le climat par zones de culture selon les exigences des plantes.

L'emplacement retenu pour cette construction est le terrain actuellement utilisé par le même service, au Sud-Est du cimetière, en dessus des infrastructures actuelles.

Le projet comprend :

- Les fondations en béton (radier et murets) et les raccordements (eau / gaz / électricité)
- Une structure métallique
- Une couverture en plastique alvéolé, pignons en polycarbonate double
- Aération faîtière et latérale automatique selon la météo
- Ecran thermique avec fonction d'ombrage se déroulant automatiquement selon programmation.



- Cultures sur tables roulantes permettant d'optimiser la surface disponible et de travailler à hauteur de manière confortable.
- Chauffage préprogrammé pour chaque chapelle indépendamment (4 aérochauffages au gaz).
- Système d'arrosage simple avec doseur d'engrais.
- Ordinateur de serre, PC industriel et armoire de commande collective.

Le local de travail (rempotage, préparation) se trouve directement à l'extrémité d'une des chapelles, qui comportent toutes une entrée Nord du côté du chemin. Nous garantissons ainsi une facilité d'accès sur l'ensemble du site pour charger les plantes prêtes à l'emploi.

4. COÛT DE L'INVESTISSEMENT

- Installation de la chapelle selon descriptif – Offre Allenspachs – Greentech AG, clé en main	Fr. 280'000.00
- Génie civil, béton, maçonnerie (JAC & MGC)	Fr. 180'000.00
- Fourniture et pose tuyaux eau/gaz (Ackermann)	Fr. 8'500.00
- Electricité, installation intérieure (SEFA)	Fr. 41'000.00
- Divers et imprévus	<u>Fr. 11'500.00</u>
	Fr. 521'000.00
	Rabais / escompte - <u>Fr. 12'000.00</u>
	Fr. 509'000.00
- Raccordement électrique et taxe (SEFA)	<u>Fr. 12'500.00</u>
	Montant HT <u>Fr. 521'500.00</u>
	TVA 8% Fr. 41'700.00
- Etude et investigations préalables (frais déjà engagés)	Fr. 30'800.00
	<u>Montant total TTC Fr. 594'000.00</u>

5. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

5.1 Plan des investissements

Le plan quinquennal 2013-2018 prévoit un investissement de Fr. 1'000'000.-- en 2013.

5.2 Plan des investissements

Le crédit de Fr. 594'000.-- sera financé par la trésorerie courante ou si nécessaire par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'emprunt adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011.

5.3 Amortissement

L'investissement de Fr. 594'000.-- sera amorti

- Pour la moitié, soit Fr. 297'000.-- par un prélèvement au « fonds de renouvellement et de rénovation - compte N° 9281.13 », qui présentait un solde de Fr. 605'000.-- au 31 décembre 2012.
- Par un amortissement de Fr. 29'700.-- pendant 10 ans, selon l'article 17 du règlement cantonal sur la comptabilité des communes

5.4 Impact sur le compte de fonctionnement

Hormis l'amortissement et l'éventuel intérêt, ce projet devrait être essentiellement bénéficiaire pour notre compte de fonctionnement. Economies d'énergie, d'indemnités de piquets et de refacturation des produits à d'autres communes.



6. REFLEXIONS DE LA MUNICIPALITE

Aubonne peut envisager cette dépense, relativement importante, qui permet de conserver et de développer des acquis auxquels votre autorité et une grande partie de la population tient. C'est également une manière d'honorer nos collaborateurs et une marque de confiance à leur égard. Des économies importantes dans le service de piquet et dans la consommation d'énergie pourront être envisagées grâce à l'automatisation et une isolation adéquate.

D'autre part, la propre production de nos plantes permet de valoriser nos collaborateurs qualifiés en basse saison et de bénéficier ainsi d'une équipe complète tout au long de l'année.

D'autres communes sont intéressées à bénéficier de nos prestations. Les perspectives de développement d'Aubonne engendreront une augmentation des besoins (futurs quartiers, aménagements routiers, lieux de rencontre et parcs, centre scolaire, etc.).

Une externalisation totale de la production de fleurs chez un fournisseur de la région n'a pas été retenue par la Municipalité afin de garder intacte la motivation et l'enthousiasme de notre équipe. Nous souhaitons conserver l'originalité et la qualité incontestable de notre production maison. Outre la diversification des variétés, la politique d'exploitation que nous voulons maintenir est un gage de souplesse dans l'organisation du travail (météo, pointes de travail). La dépendance vis-à-vis des producteurs grossistes pourrait constituer un danger engendrant la monotonie dans le choix variétal.

Nous n'excluons pas toutefois d'acheter à l'extérieur un certain nombre de plantes de massifs standards. Nous avons cependant choisi de garder le savoir-faire, les qualités artistiques et les ambitions de celles et ceux qui ont fait la réputation de notre cité pour le plus grand plaisir de nos sens. Cela fait partie du « petit plus » qui fait souvent toute la différence. La concrétisation de projets nouveaux s'en trouvera indéniablement stimulée.

7. CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 8/13 relatif à la rénovation du site de production horticole de la ville d'Aubonne
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de Fr. 594'000.-- TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
 1. Prélèvement au « fonds de renouvellement et rénovation - compte N° 9281.13 » Fr. 297'000.00
 2. Amortissement sur 10 ans par annuités égales Fr. 297'000.00

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 juin 2013

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L. E. Rossier

J. Carriot

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 25 juin 2013



PS : Note à l'intention des commissions du Conseil communal

Ce préavis est le fruit d'une longue réflexion à laquelle ont participé l'ensemble des collaborateurs concernés.

Des précisions complémentaires sur les critères de choix et les comparatifs de prix ainsi qu'une prise de conscience de la réalité du terrain sont certainement indispensables à une bonne évaluation de la situation.

La Municipalité, les responsables des services extérieurs et nos collaborateurs se tiennent à votre disposition pour en débattre dans la plus grande transparence.

Annexe :

- Fiche d'investissement



